

La Voix

de la Haute-Marne

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2017 est dans le département de la Haute-Marne de 1,78 € pour l'année 2020. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Annonces administratives


 Libre • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

COMMUNE DE FOULAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général comprenant une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative à la renaturation du ruisseau du Val Dardé sollicité par le Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA)

Il sera procédé à une Enquête Publique du 22 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus préalable à la déclaration d'intérêt général comprenant une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau concernant la renaturation du ruisseau du Val Dardé à FOULAIN sollicité par le Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable à la Mairie de FOULAIN, aux heures d'ouverture de la mairie, ou sur le site internet des services de l'état dans la Haute-Marne (www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Foulain et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresses pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, à la Mairie de FOULAIN (Mairie - 45, Route nationale - 52 800 FOULAIN), à l'attention du Commissaire Enquêteur ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : det-set@haute-marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel.

M Robert DAVID est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il siègera à la Mairie de FOULAIN afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le lundi 22 juin 2020 de 16h00 à 18h00,
- le samedi 4 juillet 2020 de 10h00 à 12h00,
- le vendredi 24 juillet 2020 de 16h00 à 18h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou en mairie de Foulain et consultable sur le site internet des services de l'état dans la Haute-Marne (www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques) pendant un an.

2007360


 Libre • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

COMMUNE DE THONNANCE-LES-JOINVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général comprenant une déclaration au titre de la loi sur l'eau relative à la réhabilitation de la voirie recouvrant le ruisseau du Mont sollicité par la Commune de THONNANCE-LES-JOINVILLE

Il sera procédé à une enquête publique du 22 juin 2020 au 24 juillet 2020 inclus préalable à la déclaration d'intérêt général comprenant une déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant la réhabilitation de la voirie recouvrant le ruisseau du Mont sollicité par la commune de THONNANCE-LES-JOINVILLE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable à la Mairie de THONNANCE-LES-JOINVILLE, aux heures d'ouverture de la Mairie, ou sur le site internet des services de l'état dans la Haute-Marne (www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en Mairie de THONNANCE-LES-JOINVILLE et pendant les permanences du Commissaire Enquêteur ou les adresses pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, à la Mairie, 86 Rue du Général de Gaulle, 52300 THONNANCE-LES-JOINVILLE, à l'attention du Commissaire Enquêteur
- par voie électronique, à l'adresse suivante : ddtset@haute-marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel.

M. Didier LOUIS est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il siègera à la Mairie de THONNANCE-LES-JOINVILLE afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- Le 22/06/2020 : 16h00-18h00,
- Le 04/07/2020 : 10h00-12h00,
- Le 24/07/2020 : 16h00-18h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires ou en Mairie de THONNANCE-LES-JOINVILLE et consultable sur le site internet des services de l'état dans la Haute-Marne (www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques) pendant un an.

2007357

COMMUNE DE D'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement

Le Maire d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE, par arrêté en date du 02 juin 2020, a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur : plan de zonage d'assainissement d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE et des Communes associées : SAINT-MARTIN-SUR-LA-RENNE et VAL-DELANCOURT.

A cet effet, le Tribunal Administratif a désigné, en date du 22 janvier 2020, en qualité de Commissaire Enquêteur, M. Philippe BONNEVAUX.

Il sera procédé à une Enquête Publique portant sur le zonage d'assainissement du 25 juin 2020 au 25 juillet 2020 à 12h.

Le dossier technique et administratif ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à disposition du public en Mairie d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, sur place en Mairie d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet tenu en Mairie d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE - ou par écrit, par lettre recommandée, en adressant les correspondances au Commissaire-Enquêteur à la Mairie d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE : 9, Rue de la Pompadour - 52120 AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE

avec mention sur l'enveloppe « Zonage d'assainissement » ou à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX.

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie d'AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE, le 25 juin 2020 de 14h à 17h et le samedi 25 juillet 2020 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'Enquête Publique sur le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) à l'adresse suivante : <http://communautedecommunesdes3forets.com/>

A l'issue de l'Enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la Mairie et à la Préfecture de Haute-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'Enquête Publique.

A AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE,
le 02/06/2020
2007353

COMMUNE DE HOMÈS-JORQUENAY

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme adhéreur :
Communauté de HOMÈS-JORQUENAY
3 Rue de la Mairie
52200 HUMÈS-JORQUENAY

Type de procédure : La procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique.

Objet du marché : Marché public de travaux de remise en état de voirie.

Lieu d'exécution : Commune de HOMÈS-JORQUENAY

Nature des travaux : Travaux de remise en état de voirie.

Variants : Conformément aux stipulations du code de la Commande Publique, les variantes sont autorisées. Elles ne doivent toutefois pas dégrader le niveau de qualité du projet.

Marché allotté : Non

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 17/08/2020

Durée des travaux : 2 semaines de pré-paiement, 10 semaines de travaux.

Retrait du dossier de consultation des entreprises : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sous le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://www.xmarches.fr>

Renseignements d'ordres administratifs et techniques : Par demande sur le profil acheteur à l'adresse suivante : <https://xmarches.fr>

Date de remise des offres : Le 26/06/2020 - 12h00

Renseignements à produire par les candidats à l'appui de leurs offres : Se reporter au règlement de la consultation.

Valeur prestations : 60%

Conditions de remise des offres : Les candidats doivent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://www.xmarches.fr>

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 05/05/2020
2007216

La Voix

de la Haute-Marne

8, rue des Chalets - 52000 Chaumont

www.voixdelahaute-marne.fr

LA VOIX DE LA HAUTE-MARNE est un hebdomadaire édité par la SA H.C.R.

Gérant : Directeur de publication Jean-Pierre de KERPAOL

Directeur délégué, rédacteur en chef Nicolas BERNARD

Chef d'agence Oriane ROGER

Publicité locale Tél. 03 25 88 29 30 - publicite@voixdelahaute-marne.fr

Publicité nationale Espace PIR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris

Tél. 01 45 23 98 00

Abonnement 1 an Papier 67 € - Numérique 55 €

Commission paritaire n° 0620 C 79762 • ISSN : 2108-4130

Impression DIGITAPRINT

AVENUES-SUR-HELPE

Origine du papier : France/Noiège - Certification papier produit à partir de fibres FSC®D

(Issus de forêts Certifiés Gécès Durablement) - P010.022

Société éditrice : CROIX DE LA HAUTE-MARNE - Principal associé : HCR



Votre météo sur la région

Vendredi 5 Juin

Samedi 6 Juin

Dimanche 7 Juin



Abonnez-vous

La Voix de la Haute-Marne

Suivez l'actualité proche de vous

Instable

Un temps instable s'annonce pour ce vendredi, avec de nombreuses précipitations orageuses.

Orageux

Le ciel restera menaçant et les précipitations restent accompagnées d'orages.

Pluvieux

Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les températures seront en baisse et les vents faibles.

Saint Iffort
Lever de Soleil : 09h41
Coucher de Soleil : 21h48
Lever de la Lune : 21h17
Coucher de la Lune : 05h41
Phase lunaire : Lune décroissante
Bateau mis de son dérapage ! Thiber vain en beau fon.

Saint Norbert
Lever de Soleil : 09h51
Coucher de Soleil : 21h49
Lever de la Lune : 22h50
Coucher de la Lune : 06h21
Phase lunaire : Lune décroissante
Eton lui bon, manœuvre bébé dans beau fon.

Saint Gilbert
Lever de Soleil : 09h50
Coucher de Soleil : 21h48
Lever de la Lune : 21h51
Coucher de la Lune : 07h11
Phase lunaire : Lune décroissante
Un pré est bon, vaient quand on fait les bones.

COMMUNE DE GIEY-SUR-AUJON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement

Le Maire de GIEY-SUR-AUJON, par arrêté en date du 02 juin 2020, a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur plan de zonage d'assainissement.

A cet effet, le Tribunal Administratif a désigné, en date du 22/01/2020, en qualité de Commissaire Enquêteur, M. Philippe BONNEVAUX.

Il sera procédé à une Enquête Publique portant sur le zonage d'assainissement du 25 juin 2020 au 24 juillet 2020 17h.

Le dossier technique et administratif ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de la Commune, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place en mairie, et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet tenu en mairie
- ou par écrit, par lettre recommandée, en adressant les correspondances au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de GIEY-SUR-AUJON : 1, Place de Verdun 52210 GIEY-SUR-AUJON,

avec mention sur l'enveloppe « Zonage d'assainissement » ou à l'attention de M. Philippe BONNEVAUX.

Le Commissaire Enquêteur sera présent à la Mairie de GIEY-SUR-AUJON, le 25 juin 2020 de 9h à 12h et le 24 juillet 2020 de 14h à 17h.

Le dossier d'enquête Publique sera également disponible durant l'Enquête Publique sur le site internet de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) à l'adresse suivante : <http://communautedecommunesdes3forets.com/>

A l'issue de l'Enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la Mairie et à la Préfecture de Haute-Marne aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'Enquête Publique.

A GIEY-SUR-AUJON, le 02/06/2020
2007369

Changement de dirigeant

SELARL Olivier WOIMBEE

Avocat au Barreau

de la Haute-Marne

27 Rue du Président Carnot

52100 SAINT-DIZIER

Société E.I. C. France

SARL au Capital social de 62 500 €

Lieulement: Pré Mohot

52100 SAINT-DIZIER

529 188 195 RCS CHAUMONT

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19/02/2020, M. Alexandre PE-TIOT demeurant au 4 Rue sous Marthe, 52170 PREZ-SUR-MARNE a été nommé Gérant pour une durée indéterminée à compter du 01/05/2020 en remplacement de M. Patrick LEMANISSIER démissionnaire.

L'article 16 des statuts a été modifié par la suppression du nom de l'ancien Gérant sans qu'il y ait eu lieu de mentionner le nom du nouveau Gérant. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAUMONT.

Pour avis
2007221

Constitution de société

Par acte Sous Seing Privé en date du 28/04/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

TRANSPORTS
URBEN DEVOIX

Siège social : 26 Rue Verlainne 52600

CHALINDREY

Durée : 99 ans

Capital social : 9 000 €

Objet social : Le transport routier de marchandises et en général toutes activités accessoires se rapportant à l'objet social susvisé.

Gérante : Mme Florence URBEN, demeurant au 26 Rue Verlainne, 52600 CHALINDREY.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAUMONT.

Pour avis
2007354